

SEGUR DE LA SANTE

Depuis la grève du 5 novembre 2020 qui a été un grand succès, **FO n'a cessé d'être mobilisé pour permettre aux salariés de l'EFS de bénéficier d'une augmentation de salaire** dans le cadre du Ségur de la santé.



Voici les actions déjà entreprises et toujours en cours :

- ➔ Alerte de la **presse** sur la situation de l'EFS
- ➔ Interpellation des **élus de la république** (députés et sénateurs) sur l'exclusion du personnel de l'EFS du Ségur. Certains élus ont appuyé notre cause avec des courriers au Ministre des solidarités et de la santé, des questions au gouvernement ...
- ➔ Participation des **représentants FO à l'EFS aux manifestations** des « oubliés du Ségur »
- ➔ **Déclaration à l'ARS** lors de chaque manifestation nationale FO par vos représentants FO
- ➔ **Interpellation de la fédération FO directement auprès des tutelles** sur l'exclusion du personnel de l'EFS lors des différentes réunions sur les « oubliés du Ségur »

La Direction de l'EFS a salué l'aide apportée par les syndicats sur ce dossier, même si à ce jour, nous n'avons pas eu d'avancée.

Pour nous apporter votre soutien ou nous rejoindre : Contact@FO-EFS.org.

Modifications planning

L'ANAT permet de façon **exceptionnelle** de modifier le planning du personnel sur 8 semaines, **si le personnel a été prévenu 7 jours avant** cette modification.

Article 3.1.2 : « La planification peut être modifiée à la demande de l'EFS sous réserve de respecter un délai de prévenance de 7 jours calendaires [...]. Ces modifications doivent rester exceptionnelles ... »

Actuellement, **l'EFS modifie les plannings régulièrement sans respecter vos droits**, notamment en effectuant ces modifications du jour au lendemain.

En tant que syndicat responsable, FO a proposé à la direction de modifier l'ANAT afin de permettre une modification du planning de façon exceptionnelle même dans les 7 derniers jours.

Cette revendication était associée à l'obtention d'une prime pour le personnel afin de le remercier et inciter la direction à réduire les modifications de planning qui interviennent dans un délai inférieur à 7 jours.

Mais la Direction a tout simplement refusé cette proposition. La raison est simple : actuellement nombreux sont les salariés qui répondent favorablement par conscience professionnelle. Alors pourquoi donner une prime ?

De ce fait, **FO demande à l'ensemble du personnel d'arrêter d'accepter les modifications de planning de moins de 7 jours** afin de faire respecter ses droits.

FO dit « STOP » à l'exploitation du professionnalisme du personnel par la direction qui ne respecte pas les droits des salariés et refuse toute augmentation de la valeur du point ou prime de compensation.

FO a besoin de vous pour que les tutelles et la direction se rendent compte que l'EFS ne peut pas fonctionner si le personnel dit STOP.

Enquête : Rémunération

Le système de classification et des rémunération va être revu et négocié cette année par les syndicats représentatifs nationalement et la direction.

Afin de répondre à vos attentes, FO a lancé une enquête nationale. Cette enquête va vous permettre de donner votre avis sur le système de classification et des rémunérations pratiqué actuellement à l'EFS et votre vision sur un futur système.

Pour participer à cette enquête anonyme : accédez au site www.FO-EFS.org, puis cliquez sur « Enquête rémunération » dans le Menu.

Force Ouvrière : construire ensemble votre avenir

MENU

Actualité Nationale

Tracts Nationaux

Accords

Réunions CSEC

Réunions de négociations

Réunions CSEC

Réunions de négociations

Pourquoi se syndiquer ?

Intérêts des syndicats

Représentants des salariés

Vos représentants

Besoin d'aide ?

Vos droits

Facebook

Enquête rémunération

Enquête - Classification et rémunérations

Mise à jour le 13/12/2020

Rechercher

FO - Jadhère !

Votre emploi à l'EFS

*Obligatoire

Où travaillez-vous ? *

Avez-vous eu une expérience professionnelle avant l'EFS ? *

Oui

Non

Dernière augmentation individuelle *

L'année dernière

Il y a 2 ans

Il y a 3 ans

Il y a 4 ans

Il y a plus de 4 ans

Dernier tract

Liens utiles

FO

FO

FO

Anact

Cliquez ici pour remplir l'enquête

Si vous souhaitez être informé régulièrement de l'avancée des négociations et/ou être acteur, n'hésitez pas à nous contacter : contact@FO-EFS.org.



Cette enquête se terminera le 14 mars. Les résultats seront publiés sur le site internet de FO-EFS.org et un résumé sera présenté lors du prochain Flash inFO.

PCA présentés au CSEC

Lors du CSEC du 23 février, l'EFS a présenté aux élus la trame nationale des futurs Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Bien évidemment, l'EFS par ses activités doit disposer de PCA. Mais ces derniers se reposent trop sur la gentillesse du personnel.

En effet, la direction souhaite récupérer l'ensemble des **numéros de téléphone du personnel, afin de les contacter en cas de problème, sans aucune base légale.**

FO dénonce cette politique qui va à l'encontre du respect de la vie privée du personnel alors que l'EFS pourrait mettre en place davantage d'astreintes. Même dans les établissements de soins, le personnel ne doit pas fournir son numéro de téléphone.

FO dénonce également que dans ces PCA, il soit prévu :

- ➔ De modifier les planning dans des délais inférieurs à 7 jours, s'opposant aux respects de vos droits
- ➔ D'appeler d'anciens intérimaires ou des salariés retraités
- ➔ Des exigences sur le personnel qui n'est en phase avec la réalité du terrain (délai d'interruption minimal de l'activité)



Non, le déclenchement d'un PCA ne doit pas pallier aux conséquences d'une réduction des effectifs depuis des années. L'EFS doit arrêter de faire porter le poids des économies sur le personnel et demander aux tutelles des moyens supplémentaires pour fonctionner.



www.fo-efs.org



facebook.com/fo.efs



contact@fo-efs.org